



**Morières**  
lès Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION MUNICIPALE N° 2024-12-246**

**Marché de service de prestation d'Accueil et  
d'animation périscolaires et extrascolaires au  
sein du groupe scolaire Marcel Pagnol avec  
SYNERGIE FAMILY**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,  
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-09-074 du 26 septembre 2023, parvenue en  
Préfecture de Vaucluse le 29 septembre 2023 donnant délégation au maire, conformément aux  
dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 30 octobre 2024,  
Vu la réception des offres en date du 28 novembre 2024 à 16h00,  
Vu le Rapport d'Analyse des Offres et ses annexes,

Considérant qu'il convient d'attribuer le marché de service de prestation d'Accueil et  
d'animation périscolaires et extrascolaires au sein du groupe scolaire Marcel Pagnol,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De conclure le marché de service de prestation d'Accueil et d'animation  
périscolaires et extrascolaires au sein du groupe scolaire Marcel Pagnol avec SYNERGIE  
FAMILY, 10 rue Xavier Progin, 13004 Marseille, afin d'assurer les prestations.

**Article 2 :** Le montant du marché est de 505 606 € TTC (non soumis à TVA).

**Article 3 :** Le marché commence à sa notification pour une durée de 12 mois.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la  
présente décision, dont il sera rendu compte au prochain conseil municipal. La présente  
décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un  
délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal  
administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Morières-lès-Avignon, le 09 décembre 2024  
Le Maire  
Grégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex  
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - [contacts@morieres.fr](mailto:contacts@morieres.fr) - [www.morieres.fr](http://www.morieres.fr)